



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2004
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de transmettre une lettre datée du 21 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, par laquelle il lui fait tenir le rapport sur les activités du Groupe de travail spécial pour la période 2003-2004.



Annexe

Lettre datée du 21 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

Au nom du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités menées par le Groupe de travail spécial en 2003-2004 sous la présidence de l'Angola (voir appendice). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce rapport comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail spécial
(Signé) **Ismael A. Gaspar Martins**

Appendice

Rapport sur les activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour la période 2003-2004

Introduction

Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a publié un rapport intérimaire détaillé (S/2003/1118) sur les activités qu'il avait menées en 2003. Le présent rapport reprend certains éléments de ce document, ce qui reflète à la fois l'interdépendance des phénomènes et le caractère continu de l'exécution de la tâche confiée au Groupe de travail spécial.

Les membres du Conseil de sécurité se souviendront également que, conformément au document S/2002/207, le mandat ci-après a été confié au Groupe de travail spécial créé en application des recommandations issues de la séance publique sur la situation en Afrique qui s'est tenue à New York le 31 janvier 2003 :

- a) Contrôler l'application des recommandations qui figurent dans la déclaration du Président (document S/PRST/2002/2), dans les déclarations antérieures du Président sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et dans les résolutions sur la question;
- b) Faire des recommandations tendant à améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'Afrique;
- c) Examiner, en particulier, les questions régionales et les questions se posant dans différents conflits qui ont une incidence sur les travaux du Conseil de sécurité relatifs à la prévention et au règlement des conflits en Afrique;
- d) Faire des recommandations au Conseil de sécurité en vue d'améliorer la coopération en matière de prévention et de règlement des conflits entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Le programme proposé par la présidence angolaise pour la période considérée découlait des recommandations formulées lors de la séance publique susmentionnée du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, des propositions faites au cours de la présidence mauricienne du Groupe de travail spécial en vue de garantir la continuité, et des nouvelles questions inscrites au calendrier d'activités pour 2003-2004.

Dans cette optique, le Groupe de travail spécial a pris les mesures suivantes :

Prévention et règlement des conflits

Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs : d'autres organismes États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont été invités à participer à cette conférence, qui visait à mobiliser la communauté internationale autour de l'aide à apporter à ce

processus. La tenue du premier sommet de la Conférence, les 19 et 20 novembre 2004 à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) a marqué une étape importante dans ce processus.

République démocratique du Congo : le Groupe de travail spécial s'est attaché à accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies et à encourager les parties à respecter leurs engagements. Le rôle élargi de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) constituait un progrès et répondait aux préoccupations que les membres du Groupe de travail spécial avaient exprimées à la réunion du 16 avril 2003 consacrée à la République démocratique du Congo.

Le 30 mai 2003, à la séance de synthèse sur les conflits en Afrique, les missions du Conseil et les mécanismes des Nations Unies chargés de promouvoir la paix, séance qui a marqué la fin de la présidence pakistanaise du Groupe de travail spécial, le Président, parlant au nom du Groupe, a déclaré que les groupes de travail spéciaux, s'ils étaient judicieusement utilisés, pouvaient contribuer de manière décisive à promouvoir la paix et à régler les crises qui sévissent sur le continent africain, et il a demandé qu'une meilleure coordination s'instaure entre ces groupes.

Le Groupe de travail spécial a mis en place un partenariat avec l'Académie mondiale pour la paix et une réunion conjointe, tenue le 7 juin 2004, a notamment permis d'entendre des communications présentées par des personnalités éminentes appartenant à des institutions universitaires des États-Unis d'Amérique.

Un groupe de discussion a examiné les thèmes ci-après : contraintes, défis et possibilités; règlement des conflits au XXI^e siècle. Des exposés ont été faits sur la Somalie, la Libye et le Conseil de sécurité ainsi que sur la prévention des conflits en Afrique.

Un autre groupe de discussion a examiné les normes régionales et internationales applicables aux changements de gouvernement inconstitutionnels. Des exposés ont été présentés sur le rôle et les capacités de l'Union africaine, les désordres constitutionnels en Afrique et les enseignements fournis par l'Afrique lusophone, en particulier la Guinée-Bissau.

Les participants ont procédé à un utile échange de vues sur ces thèmes, qui englobent la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail spécial pour 2004. Cela a été une expérience nouvelle qui sera utile pour la suite des travaux du Groupe de travail spécial. La participation de professeurs venus de différentes universités et l'expression de différents points de vue ont également constitué un aspect enrichissant de ces débats.

Missions du Conseil de sécurité en Afrique

Par le biais de ses discussions officieuses et de son interaction avec d'autres parties concernées, le Groupe de travail spécial a fourni une contribution aux missions du Conseil de sécurité en Afrique. Le Groupe de travail spécial avait tenu des réunions avant l'envoi des missions du Conseil en Afrique centrale et en Afrique occidentale en 2003 et en 2004. Ces réunions ont fourni aux membres du Conseil, aux représentants des pays dans lesquels s'étaient rendues les missions et à d'autres États Membres intéressés une excellente occasion de procéder à un échange de vues.

Coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social

Le Groupe de travail spécial a intensifié ses relations de travail avec les groupes consultatifs du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Burundi, présidés l'un et l'autre par l'Afrique du Sud, et avec le Groupe des Amis de la Guinée-Bissau, présidé par la Gambie. La nécessité du retour à la normalité constitutionnelle en Guinée-Bissau a été soulignée pendant les réunions, et la communauté internationale a été invitée à prendre des mesures pour aider le pays à trouver, en ayant recours à une approche d'ensemble, une solution durable à ses problèmes multiples.

S'agissant du Burundi, lors d'une réunion tenue le 15 mars 2004, le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour le Burundi a formulé des recommandations concrètes sur la manière dont le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité devraient collaborer sur tous les fronts en faveur de la paix, de la réconciliation, du redressement et de la reconstruction de ce pays.

L'une des principales recommandations du Groupe de travail spécial est d'étendre à d'autres situations d'après conflit la coopération qui s'est instaurée entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et le Burundi.

Le Président du Groupe, ou ses représentants, ont participé à des réunions et des vidéoconférences organisées par les groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social susmentionnés.

Le Groupe de travail encourage le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social à tirer parti des données d'expérience semblables dans l'examen d'autres situations postconflituelles.

Union africaine et autres organes compétents

Les représentants de la présidence de l'Union africaine et de sa mission permanente d'observation à New York ont été étroitement associés aux réunions du Groupe de travail spécial, dans le cadre du mandat de celui-ci, qui est d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

L'adoption par le Conseil de sécurité, dans une déclaration de son président (S/PRST/2004/44), à l'issue de la réunion spéciale qu'il a tenue à Nairobi sur la coopération institutionnelle entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la coopération entre les deux organisations dans les questions du Burundi et de la région soudanaise du Darfour, illustre de façon tangible cette relation qui devient plus étroite.

Le Groupe de travail spécial est donc bien placé pour jouer un rôle nouveau dans l'approfondissement de la coopération entre le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, nouvellement créé, et le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est associé aux réunions du Groupe de travail spécial, compte tenu de son rôle dans la promotion du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Observations

Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique avait été proposée à l'initiative de Maurice, après la séance publique tenue, par le Conseil de sécurité, sur la situation en Afrique, à New York, le 29 janvier 2002.

Après trois années d'existence, il est temps de réfléchir à la façon dont ce groupe de travail peut s'acquitter de son mandat afin de mieux jouer son rôle dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits, le Groupe de travail spécial a mené plusieurs activités visant à examiner les problèmes des conflits régionaux et transfrontaliers qui retentissent sur les travaux du Conseil.

Pour diversifier les points de vue sur les questions qu'il examine, le Groupe de travail spécial a profité de son caractère officieux pour faire participer à ses débats des pays qui ne sont pas membres du Conseil et en nouant des relations de coopération avec d'autres institutions telles que l'Académie mondiale pour la paix.

Dans une étude sur le relèvement après les conflits en Afrique, la Banque mondiale a déclaré que du fait de leur nature même, les conflits, en Afrique, étaient aussi des problèmes de développement et à ce sujet le Groupe continuera à s'attacher à étoffer ses relations avec les groupes consultatifs spéciaux du Conseil économique et social sur les pays sortant d'un conflit.

Dans la déclaration du Président du 19 novembre 2004 (S/PRST/2004/44), qui portait sur les relations institutionnelles avec l'Union africaine, et qui a été adoptée à Nairobi, le Conseil de sécurité avait invité le Secrétaire général à envisager, en étroite consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine, de nouvelles modalités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en prenant spécialement en considération le mandat élargi et les nouveaux organes de l'Union africaine, et en gardant à l'esprit que la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix résultent des efforts collectifs des Africains et des partenaires internationaux.

Enfin, le Conseil de sécurité pourrait envisager d'inscrire à son ordre du jour certaines questions importantes, comme le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion (DDRR) dans la consolidation de la paix, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et les mécanismes de paix et de sécurité créés par certaines organisations sous-régionales africaines, afin de définir des stratégies cohérentes de prévention des conflits, et de maintien et de consolidation de la paix.

Le Groupe de travail spécial pourrait envisager de tenir une réunion sur les relations de bon voisinage en Afrique, de façon à souligner leur importance dans la prévention et le règlement des conflits.

New York, 21 décembre 2004